

4H IMMOBILIER S.A.S

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1000 €

SIEGE SOCIAL :
99 AVENUE DES PINS
34130 VALERGUES

PV NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT

Les soussignés :

- **MONSIEUR LAURENT LAINE**

Demeurant 99 Avenue des Pins 34130 VALERGUES (Hérault)

Né le 2 Octobre 1979 à MONTPELLIER (34)

De nationalité française,

marié avec Madame Nelly LAINE née REY sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage établi préalablement à leur union célébrée le 8 juin 2002 en la mairie de LANSARGUES (34),

Ledit régime demeurant inchangé depuis,

- **MADAME CARINE AUSSET NEE REUS**

Demeurant 29 Rue Alphonse de Seynes– 30900 NIMES (Gard)

Né le 21 Juin 1974 à Paris 12^{eme} (75)

De nationalité française,

marié avec Monsieur Sylvain AUSSET sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage établi préalablement à leur union célébrée le 23 septembre 2000 en la mairie de NIMES (30),

Ledit régime demeurant inchangé depuis,

Seuls associés de la société, à l'issue de la signature des statuts de la Société 4H IMMOBILIER, ont décidé, au siège social, ce qui suit :

NOMINATION – POUVOIRS – REMUNERATION DU PREMIER PRESIDENT

Les soussignés nomment en qualité de Président de la Société, sans limitation de durée :

MADAME CARINE AUSSET NEE REUS

Demeurant 29 Rue Alphonse de Seynes– 30900 NIMES (Gard)

Né le 21 Juin 1974 à Paris 12^{ème} (75),

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés.

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre de dispositions légales et réglementaire et dans les conditions prévues à l'article 16 et article 19 des statuts.

La rémunération du mandat du Président sera fixée ultérieurement.

Il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Madame Carine AUSSET

«Bon pour acceptation du
mandat de Président »

Monsieur Laurent LAINE

Le 4 janvier 2024